

Public

► *Personnels soignants, travailleurs sociaux, éducateurs, administrateurs, directeurs d'association, directeurs d'établissement, chefs de service...*

Durée

► *2 jours, soit 14 heures*

Lieux et Dates

► *Nous consulter*

Intervenant

► *Isabelle MADDALONI, juriste en droit du travail et consultante en droit social*

Coût

► *600 €*

Formation éligible dans le cadre du DIF. Nous pouvons organiser cette formation au sein de votre établissement. Contactez nous.

La bientraitance

OBJECTIFS :

- **RÉFLÉCHIR SUR LES MODALITÉS D'INSTALLATION DE LA BIENTRAITANCE ET SUR LES ACTIONS POUVANT ÊTRE MISES EN PLACE AVEC LES DIFFÉRENTS ACTEURS.**
- **CONTRIBUER À UNE MEILLEURE QUALITÉ DE VIE AU SEIN DE L'INSTITUTION.**
- **CONNAÎTRE LE CADRE LÉGISLATIF ET RÉGLEMENTAIRE.**
- **PERMETTRE UNE APPROPRIATION SUR LES CONDITIONS DE PRÉVENTION DE LA MALTRAITANCE DANS LE RESPECT DES DROITS ET LIBERTÉS DES PERSONNES.**
- **DÉFINIR ET S'APPROPRIER LE RÔLE DE PERSONNE RÉFÉRENTE.**

► Programme

/// jour 1

- Cadre général pour la bientraitance/maltraitance
 - Les définitions / les statistiques
 - Les différentes formes de maltraitance
- La législation sur la maltraitance
 - Lois du 02 janvier et du 04 mars 2002
 - Le code pénal (violences et abus de faiblesses sur personnes vulnérables)
- Plan de développement de la bientraitance de mars 2007
 - L'obligation de dénonciation
 - Les limites du secret professionnel
- Les facteurs de risque de maltraitance en institution
 - Au niveau du personnel, des encadrants, de la direction
 - Les facteurs liés aux conditions d'hébergement / aux conditions de travail
- Dépistage et prévention de la maltraitance et formation du personnel
 - Distinction entre la maltraitance active et passive
 - La négligence / Les facteurs individuels / Les facteurs institutionnels
- Réflexions autour de la morale, l'éthique, la déontologie professionnelle

/// jour 2

- Les différents aspects de la bientraitance
 - Écoute et disponibilité
 - Respect de la personne, de ses valeurs, de ses croyances, de ses choix de vie, de ses liens sociaux
 - Maintien et développement de l'autonomie
 - Recherche d'un environnement adapté
 - Exigence de professionnalisme
 - Les méthodes et analyse des bonnes pratiques de bientraitance
- Évaluer les risques potentiels de maltraitance en institution
 - Risques liés aux conditions d'installation, d'organisation, de prise en charge
 - Mise en place de tableaux de bord
- La communication entre les équipes
 - Cohérence dans le travail d'accompagnement, mieux travailler ensemble
 - Mieux connaître les limites de chacun. Le besoin de relais
- Les axes d'amélioration pour développer une pratique bientraitante
- Les chartes, protocoles de bientraitance, etc.

La bientraitance

► Méthodes pédagogiques

La première journée est centrée sur l'apport de connaissances pures, sur la réflexion éthique et morale ; la seconde journée est co constructive autour d'une démarche sur la bientraitance en institution.

- Apports théoriques alternant avec des études de cas pratiques.
- Remise d'un manuel de formation avec copies des textes applicables.

Intitulé de la formation

Date

Prénom, nom

Adresse du domicile

Code postal

Ville

Fonction

Téléphone

Nom de l'institution ou de l'entreprise

Adresse

Code postal

Ville

Téléphone - Fax

E-mail

Je règle la totalité, soit un chèque €

Je verse un acompte de 30%, soit un chèque de €

Je règle plus tard

Conditions générales

- Toute inscription doit être validée par un acompte de réservation de 30 % qui sera remboursé en cas de désistement si celui-ci est annoncé par lettre recommandée avec accusé de réception dans le délai de dix jours à compter de la signature de la convention de formation. À l'expiration de ce délai la somme de 30 % est due.
- Si, par suite de force majeure dûment reconnue, le stagiaire est empêché de suivre la formation, il peut résilier la convention. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévu au contrat.
- Toute formation commencée et abandonnée par le stagiaire pour des raisons non justifiées par la force majeure dûment reconnue est due en totalité.
- Les prix indiqués sont nets de TVA et comprennent la formation dispensée ainsi que la documentation remise aux participants.
- Les frais de transport, de restauration et d'hébergement sont à la charge des stagiaires.
- Lorsque le nombre de participants à un stage est jugé insuffisant ou en cas de problèmes techniques, l'organisme de formation se réserve le droit d'annuler ou reporter le stage. Dans ce cas, l'acompte versé sera remboursé.
- Toute inscription fait l'objet d'une confirmation écrite et d'une convention de formation adressée aux participants au maximum dans les 2 semaines qui précèdent le début de la session.
- Une facture et une attestation de présence vous seront adressées en fin de stage.

J'accepte les conditions générales

Signature du stagiaire